FEDERATION APAJH

Créée en 1962, la Fédération APAJH, Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés, est une association loi 1901, reconnue d'utilité publique depuis 1974 qui fonde son action sur le respect des convictions individuelles et entend promouvoir la dignité des personnes handicapées en œuvrant pour la mise en place de moyens favorisant leur complet épanouissement et leur meilleure intégration à toute forme de vie sociale.

L'APAJH fonde son action sur des convictions fortes, des valeurs humanistes véritablement identitaires parce que permanentes, adaptées au présent et porteuses d'avenir. Ces valeurs ont pour nom :

Laïcité
Solidarité
Citoyenneté

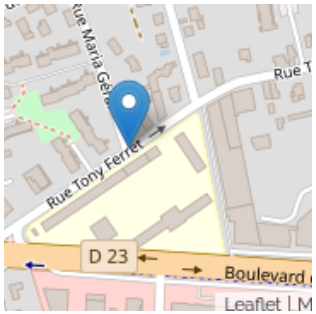

CONTACTS UTILES

Association gestionnaire:

Fédération APAJH
Tour Maine Montparnasse
33, avenue du Maine
29ème étage - Boîte aux lettres n°35
75755 PARIS CEDEX 15

Tél: 01 44 10 23 40
Fax: 01 44 10 23 50
www.apajh.org

Pole Territoire Rhodanien
Siège Territorial
21, Rue André Lwoff
69800 SAINT PRIEST
Tél: 04 72 44 52 85

Association Départementale:

APAJH de l'Ain
19, Rue Albert 1er
01000 BOURG-EN-BRESSE
Tél: 04 74 52 16 81

APAJH
Territoire Rhodanien
Plateforme d'Accompagnement Intégré de l'Ain

Résidence Albert 1er
31, Allée du Luxembourg
01000 BOURG EN BRESSE

04 74 22 99 99

www.apajh.org

UEMA
Unité d'Enseignement Maternelle

Plateforme d'Accompagnement Intégré de l'Ain
Résidence Albert 1er
31, Allée du Luxembourg
01000 BOURG EN BRESSE

Tél: 04 74 22 99 99

Mail : sessad.bourgenbresse@apajh.asso.fr

UEMA Bourg-en-Bresse
ECOLE DES ARBELLES
2, Rue Tony Ferret
01000 BOURG EN BRESSE
Tél : 06 10 08 24 74

01 UEMA A ACC01 VD

- Dispositif de la fédération **APAJH** : portant les valeurs de laïcité, citoyenneté, solidarité et accessibilité.
- L'UEMA est rattachée au **SESSAD 01** (accompagnant enfants et adolescents).
- Implantée au sein de l'**école maternelle des Arbelles** (Bourg en Bresse).

UEMA
Unité d'Enseignement Maternelle pour enfants Autistes

- **Equipe pluridisciplinaire** : enseignante spécialisée, éducatrices, psychomotricienne, neuropsychologue, orthophoniste.
- Soutien à la **scolarité**, accompagnement en **inclusion** (classe ordinaire, cantine, récréation, temps méridiens), en dehors de l'école en lien avec le programme scolaire et le projet éducatif.
- **Espaces d'échanges** interfamiliales étayés par l'équipe.

- **7 enfants diagnostiqués TSA** (Trouble du Spectre de l'Autisme) de 3 à 6 ans.
- Notifiés par la **MDPH** pour une durée maximum de 3 ans.

- Objectif de scolarisation en milieu ordinaire à l'issue de l'UEMA.
- UEMA : parcours de scolarisation inscrit dans le **programme de l'Education Nationale** et adapté à leurs besoins.
- Dispositif spécifique et sécurisant modulant **temps individuels et collectifs**, adaptés aux besoin des enfants.
- Accompagnement en fonction :

```
  - du parcours de scolarisation,
  - des interventions éducatives et
thérapeutiques,
  - des objectifs du projet de l'enfant
(PPAS).
```

Co-élaboration du projet avec la famille :

- **Rencontres régulières** : guidance parentale, soutien aux familles dans la gestion du quotidien, généralisation des outils, etc.

L'organisation du service

Horaires :

Les horaires d'ouverture de l'UEMA sont ceux de l'école publique des Arbelles:

Lundis, Mardis, Jeudis et Vendredis :

De 8h35 à 11h35 et de 13h35 à 16h00
Il n'y a pas de classe le mardi après midi, c'est une demi-journée dédiée à des temps de réunions d'équipe.

Mercredis :

De 8h35 à 11h35 et des interventions à domicile l'après-midi (guidance auprès des familles et des partenaires de proximités en liens avec le projet des enfants). Les visites à domicile se réalisent en fonction de la disponibilité des familles.

L'équipe pluridisciplinaire :

Directrice plateforme : Martine PIRAT CRAMET
Directeur Adjoint: Rodolphe GUSELLA
Psychologues, psychomotriciens, orthophonistes, éducateurs spécialisés, éducateurs de jeunes enfants, moniteurs éducateurs.

Les missions et objectifs du service

* **Evaluer** régulièrement les besoins de chaque enfant dans le respect des recommandations de bonnes pratiques.

* **Adapter** l'environnement et les outils pour permettre à l'enfant de devenir élève en lui apportant les bases nécessaires sur le plan social, comportemental et cognitif.

* **Co-construire** et **adapter** régulièrement le Projet Personnalisé d'Accompagnement de Scolarisation (PPAS) en collaboration avec les familles.

* **Favoriser** la généralisation des outils et le travail avec les familles.

* **Favoriser** l'autonomie et l'inclusion (sur les temps de cantine…)

* **Soutenir** la scolarisation et accompagner les temps d'inclusion en classe de référence .